

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure



À la séance ordinaire qui sera tenue le **12 mars 2019**, à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 437, à savoir :

DÉROGATION MINEURE NO 2018-38 : LOT 2 070 407 (1713, BOULEVARD PERROT)

La demande de dérogation mineure vise à :

- Permettre la construction d'un garage isolé :
 - Avec une superficie de 71.35 mètres carrés au lieu de 60 mètres carrés tel que prescrit à la réglementation;
 - Dont la façade principale comporte 18.4% de surface en maçonnerie au lieu de 78% tel que prescrit à la réglementation;
- Permettre la reconstruction d'un patio à 0,93 mètre d'une ligne de terrain au lieu de 2 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- Permettre un espace gazonné inférieur à 1 mètre de largeur le long de la ligne latérale suite à la construction du patio contrairement à ce qui est prescrit à la réglementation;
- Régulariser une piscine creusée située cour avant et dans la marge avant contrairement à ce qui est prescrit à la réglementation;
- Régulariser le patio de cette même piscine situé en cour avant et dans la marge avant contrairement à ce qui est prescrit à la réglementation.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande, lors de la séance ordinaire du 12 mars 2019.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 18 FÉVRIER 2019.

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
